

Compte-Rendu de la réunion
du Conseil Municipal du Jeudi 29 février 2024 à 20 h 30
dans la salle du conseil municipal

Date de la convocation : 16/02/2024

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur MIRAL Daniel, Maire

Nombre de CM présents : **10**

Absent excusé : 1

Absents représentés : 0

Quorum : atteint

Sont présents :

Daniel MIRAL –	Maire
Michel GUY –	1 ^{er} adjoint
Magalie CASTANIER –	2 ^{ème} adjoint
Alain ROUX –	3 ^{ème} adjoint
Julie FOUILLADE -	CM
Thomas BONNET -	CM
Maurice POUILLE –	CM
Etienne PORTALIER -	CM
Julien BEC -	CM
Jérôme PITOT –	CM

Absent excusé :

Yannick BUCHON CM

Secrétaire de séance désignée : CASTANIER Magalie

Ordre du jour

1/ Choix des zones d'accélération des Energies Nouvelles
2) Désignation de deux suppléants en commission d'appel d'offres Diagnostic du réseau assainissement
3) Contrat Groupe Assurance statutaire 2025-2028
4) Orientations budgétaires 2024
Informations travaux
-Travaux connexes remembrement
-Travaux intérieurs église
Divers
Demande de subvention

Rapporteur : M. Daniel MIRAL

- Approbation du procès-verbal de la réunion du **23 décembre 2023**.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du **23 décembre 2023**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, le PV de la séance du **23 décembre 2023**.

1/ CHOIX DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le maire informe que la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables exigent la création de zones d'accélération des énergies renouvelables.

- **Les zones d'accélération des énergies renouvelables sont définies par les communes après concertation des habitants ;**
- **Les zones ZAEnR permettent d'identifier les secteurs prioritaires d'implantation**
- Les ZAEnR concernent
 - o Le photovoltaïque
 - o Le solaire thermique
 - o L'éolien
 - o L'hydroélectricité
 - o Le biogaz
 - o La géothermie
- **Il est obligatoire de consulter les habitants de la commune**
 - Il est nécessaire de respecter un délai d'information préalable
 - Affichage sur les panneaux de la commune
 - Information dans les boîtes à lettre
 - Publication sur le site Internet et Facebook
 -
- Suite à la concertation, le conseil municipal établira un bilan de la concertation, exposant une synthèse des observations et propositions du public ;
- Une délibération sera prise par le conseil municipal
- Calendrier :
 - o La remontée auprès du Préfet doit être effectuée au 29 février 2024
 - o En cas de retard les communes pourront intégrer la deuxième vague de remontée, l'important est d'avoir engagé la démarche au 29 février 2024 ;

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale, **à 10 voix POUR** :

- est favorable pour un arrêté du maire pour enquête publique + registre en mairie
- donne tous pouvoirs et toutes signatures à Monsieur le Maire pour lancer cette concertation.

Approbation par l'assemblée municipale : 10 voix Pour - 1 Délibération à prendre

2/DÉSIGNATION DE DEUX SUPPLÉANTS EN COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU DIAGNOSTIC DU RÉSEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du programme du diagnostic du réseau assainissement collectif en partenariat avec les communes de Coltines et Talizat, le CIT responsable de l'AMO demande que deux suppléants en commission d'appel d'offres soient désignés.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale, **à 10 voix POUR** :

- désigne Mrs POUILLE Maurice et PORTALIER Etienne en tant que membres suppléants en commission d'appel d'offres du diagnostic du système d'assainissement collectif.
- donne tous pouvoirs et toutes signatures à Monsieur le Maire.

Approbation par l'assemblée municipale : 10 voix Pour - 1 Délibération à prendre

3) ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

- DÉPENSES

- Achat Eau : baisse sensible envisagée, la recherche des fuites améliore la situation (20 508,00€ au lieu de 21 153.00€ en 2023)
- Problème de l'électricité des stations de pompage
 - 2022 : 9 018.36€
 - 2023 : 11 633.84€
 - 2 615.48 → 29.00%
- Analyses du curage de la lagune : Prévoir 2 analyses non comptabilisées en 2020, soit 1800€ seront imputées en 2024 ;
- Intérêts : un emprunt à intérêts variable grève le poste (environ : 8 241.00 → en 2023 : 10 188.47 (comprend les intérêts d'un emprunt supplémentaire **pour Lacombe**), en 2022 → 7 552.70)

- RECETTES

Les recettes seront sensiblement identiques à 2023 : 98 000.00€

INVESTISSEMENT

- Pas de programme spécifique (sauf en cas de pannes importantes, si ce n'est le :

Programme : DIAGNOSTIC des réseaux d'assainissement collectif

- DÉPENSES

- Devis : 47 629.00 TTC

- RECETTES

- Subvention DETR : 11 907€
- Subvention ADOUR GARONNE : 19 746€
- Budgétiser :
 - FCTVA : 7 813€
 - Autofinancement : 8 063€
- Besoin d'une subvention d'équilibre : environ 5 000€

BUDGET GENERAL

LA LOI DES FINANCES 2024

DOTATIONS :

- Augmentation de la DGF versée aux collectivités de 320 millions d'euros avec une évolution limitée de la DGF des communes (+1.7%), plus importante pour les EPCI (+20%). Mais aussi avec un écrêtement sur la dotation Forfaitaire pour certaines communes au potentiel fiscal important : c'est le cas de la commune d'Andelat.
- Augmentation de la Dotation Solidarité Rurale (DSR)
- Augmentation de la dotation Natura 2000
- Retour de la dotation aux élus Locaux

Globalement nous devrions enregistrer une légère hausse du montant total des dotations de l'état.

IMPÔTS :

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est 3.86% : la taxe foncière sera donc en augmentation légère par rapport à 2023 (le taux d'inflation 2024 est envisagé autour de 2.6%, et la croissance nationale à 1.40%)

Montant des impôts : 2023 → 177 835.00€ - théoriquement 2024 → 184 000€ ou + 6 135€

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement évoluent plus vite que les recettes de fonctionnement, conséquence des charges de gestion en nette augmentation

Évolutions importantes à prendre en compte

- Électricité : 31 366.72€ en 2023, aucune précision pour 2024 : Quid du Bouclier ou de l'Amortissement et des tarifs
- Fournitures équipement en hausse en 2023 : révisions plus fréquentes du matériel et des bâtiments, **mais minoration des factures prestataires**
- Assurances : 8950€ en 2023 – **9500€ en 2024**
- Personnel : 85 000€ en 2024 (environ)
- **SDIS : 15 800€ en 2024 pour 11 700€ en 2023**
- Subvention classes de Mer : 2600€ + Personnes à disposition
- Intérêts bancaires : 3 450€ (2024) - 4 450€ (2023)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes principales :

- Taxes foncières : 184 000€
- Attribution de compensation : 268 990€ ?
- Locations appartements : 36 700€

INVESTISSEMENT :

DÉPENSES :

- CAPITAL EMPRUNT :
 - o 2023 : 27 800.12
 - o 2024 : 23 426.71
- **Voirie chemins Ruraux**
 - o **Les Projets envisagés sont tributaires de la fin des travaux annexes du remembrement (difficultés pour clôturer le marché)**
- **Petit Patrimoine**
 - o Proposition pour la rénovation des abreuvoirs de Barret
 - o Éventuellement nettoyage de la croix Notre Dame de la Pitié (inscrite)
- **Église**
 - o Les travaux sont en cours, le financement est acquis à hauteur de 90%
- **Maison ALBISSON**
 - o Les travaux vont débuter en mars 2024
 - le financement envisagé devrait être respecté
 - le montant de l'autofinancement est difficile à évaluer (les travaux de la cour devraient se dérouler en 2025)
- **Éclairage Public**
 - o Étant donné les économies très conséquentes réalisées avec l'échange des lampes en LED, il serait bon d'envisager le remplacement des lampes des deux postes du Sailhant (village et les Routisses) qui sont très énergivores ;
 - o Coût de l'opération après subvention : 12 000€ environ
- **Mise en sécurité de la sortie OUEST du Sailhant**

- Le projet devrait se concrétiser, une demande de subvention DETR devrait être acceptée, possibilité des amendes de Police
- **Aménagement du Site du Sailhant (cascade et Parking)**
 - Ce dossier sera présenté à l'état dans le cadre du programme « Village d'Avenir »
 - Une subvention de RTE sera demandée (8 500€)
 - L'intervenant du programme « village d'entreprise » devrait nous rencontrer en mars
- **Travaux connexes du remembrement**
 - Difficultés financières pour clôturer
- **Matériel**
 - Mini tracteur avec tondeuse et lame de déneigement
- **Projet d'un City Stade avec abords**
 - Une subvention doit être demandée

4) Informations travaux

Travaux connexes remembrement

Validation du devis de Bout (supplément empiérement) par le conseil municipal,

Approbation par l'assemblée municipale : 10 voix Pour - 1 Délibération à prendre

Travaux intérieurs église

5) DIVERS

Demande de subvention

Fin de la séance : 23 h 20

**La secrétaire de séance,
CASTANIER Magalie**

.....